



CONSEIL MUNICIPAL  
CE 8 OCTOBRE 2019

PROCÈS-VERBAL d'une séance régulière du conseil municipal de la Ville de Duparquet tenue à la salle du conseil de la Ville de Duparquet, le 8 octobre 2019 à 19h00.

Présents :	M. Jacques Ricard	Maire suppléant et Conseiller
no.5		
	Mme Marlène Doroftei	Conseillère no.1
	Mme Claudette Macameau	Conseillère no.3
	M. Denis Blais	Conseiller no.4
	Mme Solange Gamache	Conseillère no.6
Absent:	M. Sylvain Audet	Conseiller no.2

Monsieur le maire suppléant, Jacques Ricard préside la séance tandis que madame Chantal Poirier agit comme secrétaire.

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant satisfait, monsieur le maire suppléant déclare l'ouverture de la séance à 19h00, il félicite et souhaite la bienvenue aux nouveaux conseillers, Mme Marlène Doroftei et M. Denis Blais

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

**Rés.133-2019** Sur proposition du conseiller M. Denis Blais secondé par le conseillère Mme Marlène Doroftei, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour présenté ci-après avec le changement de débiter par le point 10, soit la Parole au public.

**VILLE DE DUPARQUET**  
**Ordre du jour**  
**SÉANCE RÉGULIÈRE DES MEMBRES DU CONSEIL**  
**Mardi le 8 octobre 2019 à 19h00**

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

### 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- séance régulière du 3 septembre 2019
- séance extraordinaire le 26 septembre 2019

### 4. CORRESPONDANCE informelle et décisionnelle

- 4.1 Lettre de confirmation TECQ 2014-2018 pour modification
- 4.2 Démission et affichage d'un poste disponible CCU
- 4.3 Acceptation des projets FDT de la MRCAO
- 4.4 Résultat d'analyse du sable contaminé (garage de ville)
- 4.5 Commissaire à l'assermentation

## **5. FINANCES**

5.1 Approbation de la liste des comptes du mois de septembre 2019 : (\$)

## **6. AFFAIRES COURANTES**

- 6.1 Réparation de la pompe à la station de pompage
- 6.2 Réparation de la pelle à neige (soumission)
- 6.3 Achat de pièces pour le loader
- 6.4 Entretien général annuel de la génératrice
- 6.5 Suivi aqueduc chemin Massicotte (trois branchements)
- 6.6 Demande de cueillette de bouteilles
- 6.7 Résolution programme d'aide pour la formation des pompiers volontaires
- 6.8 Demande de remboursement de taxes
- 6.9 Cueillette des encombrants en automne – endroit unique
- 6.10 TECQ 2019-2023 – avenant J. St-Arnault

## **7. RÉGLEMENTS**

## **8. LOISIRS**

- 8.1 Calendrier d'activités d'octobre et de novembre

## **9. URBANISME**

### **9.1 Dérogation 192 chemin Baril**

## **10. PAROLE AU PUBLIC**

## **11. SUIVI**

## **12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Rés.134-2019

## **3. ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX**

### **3.1 SÉANCE RÉGULIÈRE DU 3 septembre 2019 et SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 septembre 2019**

Les conseillers et conseillères ayant reçu copie des procès-verbaux, ils en ont fait la lecture et, sur proposition de la conseillère Mme Solange Gamache secondé par la conseillère Claudette Macameau, il est unanimement résolu d'adopter les procès-verbaux de la séance régulière du 3 septembre 2019 et de la séance extraordinaire du 26 septembre 2019.

## **4. CORRESPONDANCE informelle et décisionnelle**

### **4.1 LETTRE CONFIRMATION TECQ 2014-2018**

Nous avons demandé le 3 septembre dernier un changement, c'est-à-dire, changer le ponceau du Chemin du Moulin pour celui du Chemin Gamache et cette demande a été acceptée.

### **4.2 DÉMISSION ET AFFICHAGE D'UNE PORTE DISPONIBLE CCU**

Réception de la lettre de démission de Mme Solange Gamache au sein du Comité d'Urbanisme de la municipalité de Duparquet. À la recherche de candidat pour combler ce poste vacant.

### **4.3 ACCEPTATION DE PROJETS FDT DE LA MRCAO**

Nous avons reçu confirmation de l'acceptation de nos deux projets présentés

- 1. Équipement pour favoriser des rassemblements communautaires (achat de nouveaux équipements : tables, chaises, vaisselles etc.)
- 2- Accueillir les plaisanciers en toute sécurité (achat de ballons nautiques pour baliser le lac Duparquet)

#### **4.4 RÉSULTATS D'ANALYSE DU SABLE CONTAMINÉ (GARAGE DE VILLE)**

Une analyse au coût de 100\$ a été faite en août 2019. L'analyse confirme une cote "C", le sable contient de l'arsenic. Il est donc impossible de l'utiliser. On mandate la direction de vérifier le coût pour le déplacer dans un lieu conforme.

#### **4.5 COMMISSAIRE À L'ASSERMENTATION**

Une demande au Ministère de la Justice a été faite afin que Mme Chantal Poirier puisse devenir commissaire à l'assermentation et cette demande a été acceptée. Donc il s'agit d'un nouveau service gratuit disponible à l'Hôtel de Ville de Duparquet.

### **Rés.135-2019 5.FINANCES**

#### **5.1. APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DU MOIS DE SEPTEMBRE 2019;**

Proposé par la conseillère Mme Claudette Macameau secondé par la conseillère Mme Solange Gamache et unanimement résolu que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés pour le mois septembre 2019

Le montant des comptes à payer :	42 846,21\$
Le montant des salaires :	23 091,51\$
Les prélèvements autorisés :	19 754,70\$

#### **6. AFFAIRES COURANTES**

### **Rés.136-2019 6.1 RÉPARATION POMPE À LA STATION DE POMPAGE**

Les options qui s'offrent à nous (prix avant taxes) :

1. Achat pompe neuve 5118\$
2. Réparation : 2 307\$
3. Réparation avec 100 pd chaine en acier inox : 3 176.18\$

Le choix s'est arrêté sur l'option #3

Proposé par la conseillère Mme Claudette Macameau, secondé par la conseillère Mme Solange Gamache et unanimement résolu de faire réparer la pompe avec l'achat d'une chaine en acier inoxydable et de faire faire une mise à jour sur la pompe de dépannage.

### **Rés.136.1-2019 6.2 RÉPARATION DE LA PELLE A NEIGE**

Nous avons reçu deux soumissions, pour la réparation de la pelle à neige et le choix s'est arrêté sur le soumissionnaire le plus bas, prix avant les taxes :

SMG Soudure : 1 136\$	Normex : 2 880\$
-----------------------	------------------

Proposé par le conseiller M. Denis Blais et secondé par la conseillère Mme Claudette Macameau et unanimement résolu de faire réparer la pelle à neige par SMG Soudure.

#### **6.3 ACHAT DE PIÈCES POUR LE LOADER**

Nous avons dû commander des pièces manquantes sur le loader.

#### **6.4 ENTRETIEN GÉNÉRAL ANNUEL DE LA GÉNÉRATRICE**

Point reporté.

## 6.5 SUIVI AQUEDUC CHEMIN MASSICOTTE (TROIS BRANCHEMENTS)

Le dossier est maintenant clos, les trois branchements ont été réalisés tel que la rés. 355-2014 de la séance du conseil du 9 juillet 2014 le stipulait. Un montant forfaitaire de 500\$ sera versé à ces trois citoyens.

## 6.6 CUEILLETTE DE BOUTEILLES

Nous avons reçu deux demandes de cueillettes de bouteilles et de cannettes vides pour la période du 1 au 6 janvier 2020.

1-Le village de Palmarolle pour financer un voyage éducatif à Chicago en juin 2021 pour les élèves du secondaire 1 et 2.

2-Le village de Roquemaure pour ramasser des fonds pour l'organisation d'activités à leur école.

Considérant que la demande de la ville de Palmarolle a été faite en premier;

Considérant que les enfants de Duparquet fréquentent l'école de Palmarolle et que possiblement nos enfants participeront à ce voyage. Les conseillers autorisent la cueillette demandée par l'école de Palmarolle.

## RÉS.137-2019 PROGRAMME D'AIDE POUR LA FORMATION POMPIER VOLONTAIRE

**Attendu que** le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**Attendu que** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**Attendu qu'**en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

**Attendu que** ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**Attendu que** ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**Attendu que** la Ville de Duparquet désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**Attendu que** la Ville de Duparquet prévoit la formation de trois pompiers pour le programme Pompier I et/ou de trois pompiers pour le programme Pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

**Attendu que** la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité Publique par l'intermédiaire de la MRC d'Abitibi-Ouest en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par la conseillère Mme Solange Gamache, appuyé par la conseillère Mme Claudette Macameau et unanimement résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation

des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité Publique et de transmettre cette demande à la MRC d'Abitibi-Ouest.

#### **Rés 138-2019 6.8 DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE TAXES**

Autorisation de rembourser le matricule 2573 39 3538 pour la somme de 406.67\$, pour une facture de taxes payées en trop.

Proposé par la conseillère Mme Marlène Doroftei et secondé par la conseillère Mme Solange Gamache et unanimement résolu d'autoriser le remboursement.

#### **6.9 CUEILLETTE DES EMCOMBRANTS EN AUTOMNE**

D'un point de vue écologique et également par le peu de demande reçue, on estime que la cueillette du printemps est suffisante.

#### **Rés 139-2019 6.10 TECQ –AVENANT M.JACQUES ST-ARNAULT**

**Attendu que** la ville de Duparquet a besoin d'une personne en expertise-conseil et en assistance technique pour des demandes de subventions MAMH, telle la TECQ et autres subventions

**En conséquence**, il est proposé par la conseillère Mme Solange Gamache, secondé par le conseiller M. Denis Blais et adopté unanimement d'accepter l'offre de services professionnels de Monsieur Jacques St-Arnaud de SNC-LAVALIN STAVIBEL INC pour un montant de 4 886\$ afin de poursuivre l'assistance technique aux programmes de subvention et aux projets divers. Ce mandat sera réalisé selon le décret 1235-87 du Conseil du trésor.

#### **7. RÈGLEMENTS**

#### **8. LOISIRS**

Présentation par la conseillère Mme Solange Gamache des calendriers d'activités des mois d'octobre et de novembre

#### **9. URBANISME**

#### **Rés.140-2019 9.1 DEMANDE DÉROGATION AU 192 CHEMIN BARIL**

M. Jacques Taillefer, relativement à la propriété située au 192 chemin Baril (lot 5 253 577 au cadastre du Québec), à Duparquet demande une dérogation mineure en raison d'un agrandissement au bâtiment principal et de la localisation d'une remise.

1. Une rallonge au bâtiment principal qui empiète dans la bande de protection du territoire riverain. Régulariser la position du bâtiment principal situé à 8.52m de la ligne des hautes eaux alors que l'article 4.5.5.1 du Règlement de zonage 233 prescrit bande riveraine minimale de 10m.

2. une remise à bois construite en marge avant. Régulariser la position d'une remise à bois située à .02m de la ligne latérale alors que l'article 4.5.5.5 du Règlement de zonage 233 prescrit une marge latérale minimale de 2m.

Sur proposition de la conseillère Mme Solange Gamache, secondé par le conseiller M. Denis Blais, il est unanimement résolu d'accepter l'octroi de cette dérogation mineure afin de régulariser la situation par rapport au niveau certificat de localisation et ainsi permettre leur maintien pour la durée de leurs existences.

#### **10. PAROLE AU PUBLIC**

## **11. SUIVI**

S'informer pourquoi le lampadaire en face du restaurant le Glouton n'est pas en fonction.

## **12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

### **Rés.140--2019**

Tous les sujets ayant été abordés, sur proposition de la conseillère Mme Solange Gamache secondé par le conseiller M. Denis Blais, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 20h25.